



comment ne plus être fiché bancaire svp?

Par **sanslesou**, le **19/04/2011** à **11:51**

bonjour,

Ma question est lié à ma situation de ficp du à ma faillite civil datant de 2006, je voudrais savoir comment faire pour faire comprendre à l'un des deux créancier bancaire qui ne veut rien savoir du jugement établit par la cour et le tribunal d'instance de Colmar.

Ayant dénoncer ma faillite civil auprès des deux organismes bancaire, il se trouve qu'actuellement un des deux organisme,me poursuit encore par le biais d'un huissier.

Malgré mes lettres en accusé de réception avec les copies du jugement de ma faillite civil il ne veulent rien savoir il se trouve qu'à la banque de France ou j'ai pu obtenir une copie des incidents bancaire,j'ai remarqué qu'il y avait bien les deux organismes figurant sur la liste des créanciers, que j'ai mis sur ma liste.

Auprès de ma liquidatrice à cette époque, je ne comprend plus rien à leur réaction que dois je faire pour bénéficier de la lois, me permettant de ne plus être ficp.

Vu que cela fait bien 5ans que je suis fiché, expliqué moi svp les démarches à faire, afin de pouvoir être à jour avec ma banque et pouvoir enfin vivre normalement.

Vu que je suis en création de société je ne peut être financer par aucune banque, malgré que mon projet est viable et créateur d'emploi immédiat.

j'attend votre réponse merci.

cordialement mr El hamdi.

Par **001**, le **21/04/2011** à **15:58**

bonjour,

si vous estimez le fichage FICP abusif,saisissez le tribunal d'instance par assignation ou plaiguez vous en ligne auprès de la CNIL.